

Monsieur Grandval,

vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'impact sanitaire, sécuritaire, environnemental de l'usage détourné du protoxyde d'azote sur nos territoires et plus particulièrement sur Saint Priest.

Suite à cela, j'ai souhaité interpeller le gouvernement par le biais des questions écrites. Elle vient d'être validée. Aussi, je me permets de vous la transmettre.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse apportée à la question.

Bien cordialement et tous mes voeux pour la campagne de Saint Priest.

Gilbert-Luc Devinaz
Sénateur du Rhône et de la Métropole de Lyon
Président de groupe d'amitié interparlementaire France-Arménie
Vice-président de la délégation aux Entreprises du Sénat
Membre de la commission Aménagement du Territoire / Développement Durable

Conseiller métropolitain



Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division du contrôle et des questions.

Usage détourné du protoxyde d'azote

Question n° 06951 adressée à M. le ministre de l'intérieur

À publier le : 11/12/2025

Texte de la question : M. Gilbert-Luc Devinaz attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'usage détourné et en forte progression du protoxyde d'azote, couramment appelé « gaz hilarant ». Initialement destiné à des usages médicaux ou industriels, ce produit fait

désormais l'objet d'une consommation récréative en hausse constante, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes. Les professionnels de santé alertent sur les dangers encourus : troubles neurologiques, pertes de vigilance entraînant des accidents, risques cardiaques, dépendance psychologique, ainsi qu'un impact environnemental important lié à l'abandon massif des cartouches dans l'espace public et les espaces verts. Les élus locaux, quant à eux, s'efforcent d'agir avec les moyens dont ils disposent. Toutefois, malgré les mesures récemment adoptées pour encadrer sa vente, de nombreux points de distribution - commerces de proximité, plateformes en ligne, réseaux sociaux - continuent de proposer ces produits sans contrôle effectif de l'âge des acheteurs ni des quantités vendues. Face à l'ampleur croissante de ce phénomène, plusieurs maires ont pris des arrêtés interdisant la détention ou la consommation de ce gaz sur la voie publique, ou ont engagé des actions de prévention. Néanmoins, leurs moyens demeurent limités au regard de l'extension de cette pratique, qui requiert une mobilisation d'envergure nationale, portée notamment par le Gouvernement. Aussi, au regard des travaux parlementaires déjà conduits sur ce sujet, il remercie le Gouvernement de bien vouloir préciser les mesures envisagées ainsi que le calendrier d'éventuelles nouvelles dispositions réglementaires destinées à renforcer le contrôle de l'usage du protoxyde d'azote.